

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
**COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 14</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Non-participation : QUILICHINI Paul</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	---

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 Energie**

La Première adjointe rapporte au Conseil Municipal,

Le CFU permet une lecture plus lisible, plus fiable et plus transparente de la situation financière de la commune, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le budget annexe Énergie retrace l'ensemble des opérations liées à la production, à la distribution ou à la gestion des équipements énergétiques communaux, notamment en matière d'éclairage public, de performance énergétique et de transition énergétique.

Au 31 décembre 2025, le résultat global du budget Énergie s'établit à 1 894,32 €.


La situation financière du service demeure saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** Approuver le Compte Financier Unique du budget énergie (M41) pour l'exercice 2025.

Voix POUR	14
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	1

Affichée et transmise en Préfecture le :  06/05/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/05/2026 <b>1<sup>ère</sup> adjointe</b> <b>Jacqueline CASTELLANI</b> 
---	---